



Paiement en ligne et dons pour NDA

jeudi 3 mars 2011, par [Notre-Dame des Armées](#)

Paiement en ligne pour les activités organisées par Notre-Dame des Armées et denier de l'Église.

CHOIX 1 : Paiement en ligne pour les activités organisées par Notre-Dame des Armées

(retraites, catéchismes, carnet de chants, etc...)



-
.

CHOIX 2 : Denier du culte au profit de Notre-Dame des Armées

Le denier du culte est une offrande pour assurer la vie matérielle des prêtres. Il s'agit là d'un devoir de justice quant aux services assurés par les prêtres quotidiennement et pour l'organisation matérielle de la communauté. Il est généralement versé par les fidèles une fois par an, en fin d'année ou pendant la période du carême.

Pour les fidèles de la communauté de Notre-Dame des Armées, il existe différentes possibilités détaillées ci-dessous :

1/ Dons en ligne avec reçus fiscaux (paiement ci-dessous sur le site du diocèse de Versailles)

- ▶ Bien préciser la paroisse : "VERSAILLES : Notre-Dame des Armées"

Denier du culte. Règlement sur le site du diocèse de Versailles



avec reçus fiscaux

2/ Dons par chèques avec reçus fiscaux

Intitulé du chèque : " ADV-Paroisse Notre Dame des Armées "

à envoyer au :

Secrétariat Notre-Dame des Armées, 10 impasse des Gendarmes 78000 Versailles